



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres présents : 20

L'an deux mille vingt-six

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le cinq juin

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

28 mai 2026

Présents

J. HAAS-FALANGA - G. BARRIOL - S. REBUFFAT -
H. JAUBERT - S. LUCZAK - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- M. AUGIER - P. PORTE - J. CHUECOS - S. BARCELLONA -
M. SOLER - N. LIGNY - J. FICHET - J. LOPEZ - H. RIFAAI -
D. GUYOT - V. DEUNETTE - C. UHL

Objet de la délibération

61-2026 – Désignation du représentant de la commune de Cabannes au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. DUMAS à S. REBUFFAT
S. LEBELLE à N. LIGNY
A. FILET à J. FICHET
G. BAZZONI à C. UHL
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

P. CASTEAU

Monsieur G. BARRIOL a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Terre de Provence Agglomération.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hugo JAUBERT.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L2121-33 du CGCT,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le Conseil Municipal parmi ses membres,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE DESIGNER Monsieur Hugo JAUBERT représentant de la Commune de Cabannes au sein de la CLECT de Terre de Provence Agglomération,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE

Pour : Gilles MOURGUES, Josiane HAAS-FALANGA, Guillaume BARRIOL, Sandrine REBUFFAT, Hugo JAUBERT, Sandra LUCZAK, Frédéric BLARQUEZ, Manon NOËL-GAMET, Richard BENEJEAN, Marlène AUGIER, Patrick PORTE, Vincent LEVEQUE, Joséfa CHUECOS, Stéphanie BARCELLONA, Maggie SOLER, Nicolas LIGNY, Julien FICHET, Jésus LOPEZ, Hanane RIFAAI, Marie DUMAS, Steve LEBELLE, Appolline FILET, Dominique GUYOT, Vanessa DEUNETTE, Geneviève BAZZONI, Claude UHL.

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le Secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

